

# Note de synthèse Budget Primitif

BP 2026

05/03/26

# SOMMAIRE

## 1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

## 2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts

L'article L1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice"

Un budget est soumis à certains principes budgétaires

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

*A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues des Comptes administratifs (2025, 2024 et 2025) des données issues du Budget primitif (2026)*

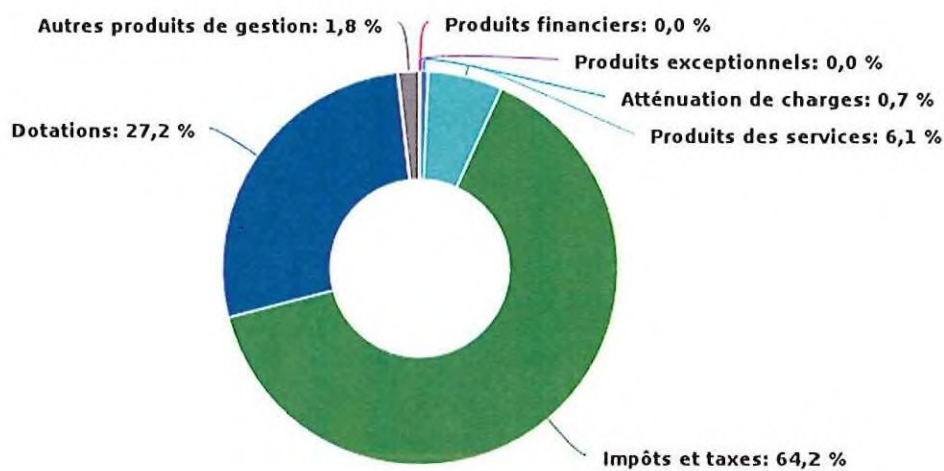
# 1. Section de fonctionnement

## 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la commune. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : Les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 4 479 000 €, elles étaient de 4 785 275 € en 2025. Elles se décomposent de la façon suivante :

**Structure des recettes réelles de fonctionnement**



Année	2022	2023	2024	2025	2026	2022->2026 %
Impôts / taxes	2 709 140 €	2 884 425 €	2 903 052 €	2 946 536 €	2 877 000 €	6,2 %
Dotations / Subventions	1 155 730 €	1 222 376 €	1 287 403 €	1 316 177 €	1 220 000 €	5,56 %
Recettes d'exploitation	324 919 €	374 499 €	452 394 €	428 224 €	352 000 €	8,33 %
Autres recettes	112 346 €	112 314 €	110 111 €	94 335 €	30 000 €	-73,3 %

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2022- >2026 %
Recettes réelles de fonctionnement	4 302 138 €	4 593 619 €	4 752 964 €	4 785 275 €	4 479 000 €	4,11 %
Opérations d'ordre	3 796 €	29 386 €	945 €	500 €	500 €	-86,83 %
Excédent de fonctionnement	1 024 134 €	1 976 617 €	1 459 352 €	775 310 €	1 139 821 €	11,3 %
Total recettes de fonctionnement	5 330 068 €	6 599 622 €	6 213 261 €	5 561 085 €	5 619 321 €	4,03 %

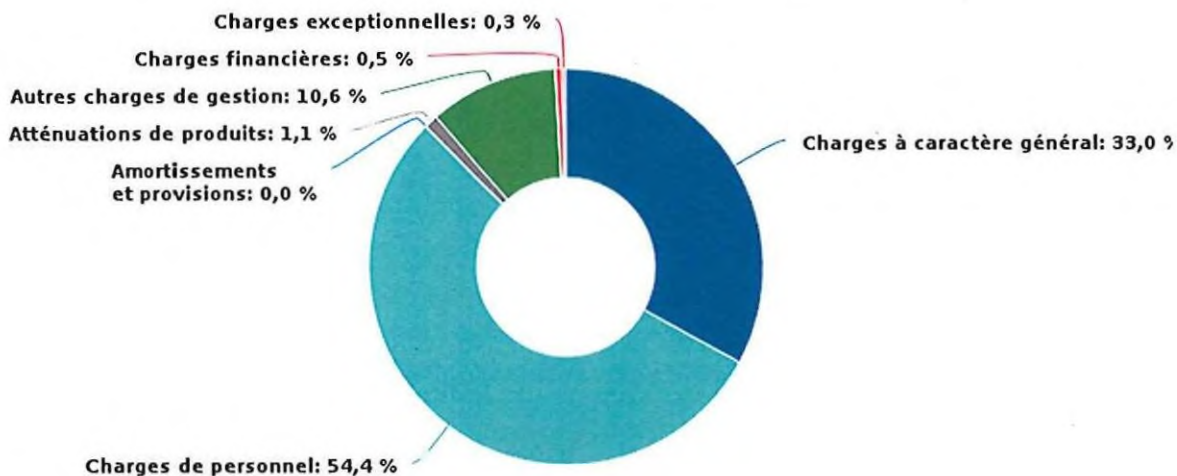
## 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la commune, on y retrouve principalement : Les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 4 288 500 €, elles étaient de 3 605 390 € en 2025.

Elles se décomposent de la façon suivante :

### Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2022	2023	2024	2025	2026	2022->2026 %
Charges de gestion	1 365 142 €	1 476 298 €	1 531 138 €	1 487 232 €	1 869 000 €	36,91 %
Charges de personnel	1 627 992 €	1 735 093 €	1 921 240 €	2 050 114 €	2 334 000 €	43,37 %
Atténuation de produits	23 154 €	27 717 €	37 854 €	43 566 €	48 500 €	109,47 %
Charges financières	27 062 €	34 527 €	31 814 €	23 893 €	23 000 €	-15,01 %

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2022->2026 %
Autres dépenses	1 820 €	222 €	135 €	582 €	14 000 €	669,23 %
Dépenses réelles de fonctionnement	3 045 172 €	3 273 859 €	3 522 183 €	3 605 390 €	4 288 500 €	40,83 %
Opérations d'ordre	308 279 €	378 170 €	342 906 €	342 525 €	1 330 821 €	331,69 %
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Total dépenses de fonctionnement	3 353 452 €	3 652 030 €	3 865 090 €	3 947 916 €	5 619 321 €	67,57 %

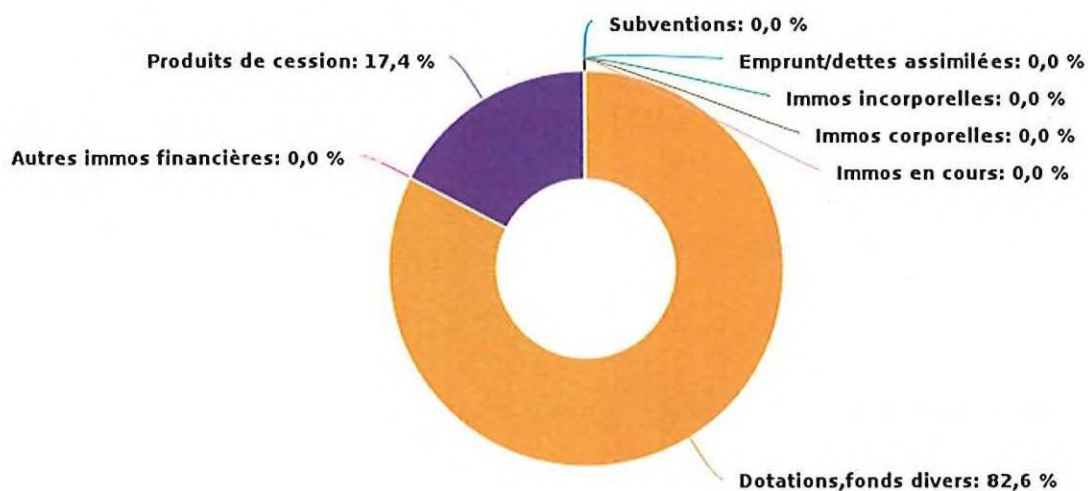
## 2. Section d'investissement

### 2.1 Les recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...), le FCTVA et la taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement), les emprunts.

Pour l'exercice 2026, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 888 347 €, elles étaient de 2 000 934 € en 2025. Elles se décomposent de la façon suivante :

#### Structure des recettes réelles d'investissement



Année	2022	2023	2024	2025	2026	2022->2026 %
Subvention d'investissement	515 540 €	313 726 €	132 275 €	145 139 €	0 €	-100 %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	2 037 033 €	339 437 €	1 833 311 €	1 855 785 €	733 347 €	-64 %
Dont 1068	1 722 940 €	0 €	1 488 240 €	1 572 862 €	473 347 €	-72,53 %

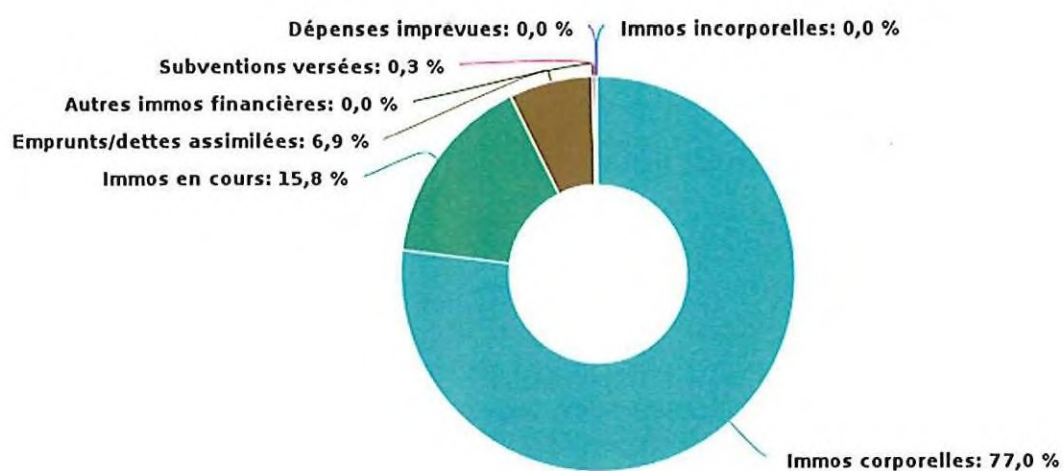
Année	2022	2023	2024	2025	2026	2022- >2026 %
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	155 000 €	0 %
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 552 573 €</b>	<b>653 549 €</b>	<b>1 965 747 €</b>	<b>2 000 934 €</b>	<b>888 347 €</b>	<b>-65,2 %</b>
Opérations d'ordre	308 279 €	388 496 €	342 906 €	345 549 €	1 330 821 €	331,69 %
Excédent d'investissement	0 €	226 800 €	0 €	0 €	474 392 €	- %
RAR	149 000 €	393 000 €	150 000 €	110 500 €	434 000 €	- %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>3 009 852 €</b>	<b>1 661 845 €</b>	<b>2 458 653 €</b>	<b>2 456 983 €</b>	<b>3 128 160 €</b>	

## 2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement Les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts

Pour l'exercice 2026, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à un montant total de 1 745 321 €, elles étaient de 1 749 004 € en 2025.

### Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2022	2023	2024	2025	2026	2022->2026 %
Immobilisations incorporelles	16 236 €	6 250 €	6 739 €	7 573 €	0 €	-100 %
Immobilisations corporelles	619 955 €	1 179 204 €	283 937 €	353 071 €	1 343 321 €	116,68 %
Immobilisations en cours	1 123 949 €	722 955 €	993 433 €	1 264 311 €	276 000 €	-75,44 %
Emprunts et dettes assimilées	154 913 €	152 748 €	137 029 €	116 388 €	121 000 €	-21,89 %

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2022- >2026 %
Autres dépenses d'investissement	70 157 €	105 148 €	68 958 €	7 659 €	5 000 €	-92,87 %
Dépenses réelles d'investissement	1 985 212 €	2 166 307 €	1 490 098 €	1 749 004 €	1 745 321 €	-12,08 %
Opérations d'ordre	3 796 €	39 712 €	945 €	3 524 €	500 €	-86,83 %
Déficit d'investissement	645 044 €	0 €	937 173 €	119 564 €	0 €	-100 %
RAR	1 226 896 €	974 800 €	701 068 €	1 563 798 €	1 382 340 €	- %
Total dépenses d'investissement	3 860 948 €	3 180 819 €	3 129 284 €	3 435 890 €	3 128 161 €	

Fait à St Père en Retz, le 5 mars 2026

Le Maire,

M. AUDELIN Jean-Pierre

